

Bilan d'une expérience de Cité vieillesse à Genève

Autor(en): **Amberger, Max**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **38 (1960)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-722213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bilan d'une expérience de Cité vieillesse à Genève

Les expériences faites dans des hospices de vieillards en bonne santé sont connues depuis fort longtemps. Elles ont été complétées brillamment par les travaux de M. le Dr A.-L. Vischer, travaux portant sur les problèmes sociologiques, psychologiques et médicaux d'une communauté bâloise.

Par contre *les expériences faites dans des immeubles de logements réservés aux personnes âgées*, formule semi-hospitalière, n'ont pas encore été décrites, les observations ne s'étendant, en Suisse, que sur une période assez courte.

Nous examinerons donc ce qui a pu être constaté durant 27 années à la «Cité vieillesse» à Genève (1932—1959). Cette première série de logements, au nombre de 165, est réservée aux économiquement faibles. Une série d'autres constatations a été faite — durant onze ans — (1948—1959) dans un groupe d'immeubles (route de Malagnou à Genève), logements destinés à des retraités de la classe moyenne.

La différence entre les deux groupes est notable, mais nous n'aurons pas le temps d'exposer les deux sujets.

Cité vieillesse. Au départ il a été créé une fondation privée dénommée «Fondation des logements pour personnes âgées», issue du comité cantonal de la Fondation «Pour la Vieillesse» que chacun connaît. Le but était simplement de procurer de petits appartements convenables et économiques à des vieillards obligés de quitter un quartier vétuste appelé à la démolition.

C'était donc une action de protection au premier chef. On évitait ainsi des mesures d'hospitalisation et de rapatriements et l'on permettait à chacun de continuer à vivre librement, avec un loyer à prix abordable avec, en plus, des facilités nouvelles telles que chauffage central général et distribution d'eau chaude. Un autre fait, nouveau pour Genève consistait en la fourniture d'une cuisinière à gaz avec four et dans l'organisation de bains. Mais on allait plus loin; un gérant-travailleur social, vivant dans la colonie, veillait discrètement sur les locataires et rendait une multitude de services.

On peut dire qu'il s'agit d'un «asile libre» avec la différence qu'il n'existe pas de ménage commun, c'est-à-dire pas de restauration et tout ce que cela implique, soit économat, cuisine générale, grande salle à manger et distribution des repas.

Le personnage principal dans cette affaire est le *gérant* et sa femme — ailleurs une Soeur directrice ou une assistante sociale.

Le rôle du gérant social est de coordonner les services médicaux, les services d'assistance ou sociaux, l'aumônerie, d'encaisser les loyers, de surveiller l'état des immeubles, de remettre les appartements libérés en état de service, d'assurer les services de chaufferie, de faire procéder aux nettoyages indispensables des galeries, escaliers et terrains, de recevoir les nouveaux candidats, de surveiller les locataires, de se mettre en rapport avec les familles et de faire rapport au Conseil de direction.

En un mot il assure la protection et la sécurité des locataires: il est l'homme-clé de toute l'entreprise.

Notons que ces logements sont généralement la dernière demeure terrestre de nos vieillards, mis à part les cas de transfert à l'hôpital.

Le choix des locataires incombe au Conseil de direction ou à son président, ainsi que les décisions pour les grosses réparations.

Population actuelle. Nous avons à ce jour 162 locataires, dont 11 hommes et 151 femmes, soit 6 couples, 39 célibataires, 88 veufs ou veuves, 23 divorcés ou séparés. L'âge des locataires, à fin 1958, était le suivant:

2 ont 95 ans

1 a 90 ans

1 a 89 ans

3 ont 88 ans

4 ont 87 ans

3 ont 86 ans

3 ont 85 ans

8 ont 84 ans

6 ont 83 ans

6 ont 81 ans

9 ont 80 ans

95 ont entre 70 et 80 ans et

24 ont moins de 70 ans.

165

9 appartements sont remis en état à l'heure actuelle.

41 Nous avons reçu depuis les débuts 490 locataires, non compris les 162 personnes vivant aujourd'hui sous nos toits (total: 652).

La moyenne d'occupation se situe entre 4 à 5 ans; 9 personnes sont là depuis 1932.

Quant à la répartition par origine:

- 65 sont Genevois
- 85 Confédérés (les cantons les plus représentés sont Berne, Vaud et Fribourg)
- 7 étrangers.

Les occupations *antérieures* se définissent de la façon suivante:

- 72 sans profession (il s'agit de veuves ayant élevé une famille)
- 23 anciennes concierges fatiguées et âgées
- 13 couturières, lingères ou brodeuses
- 21 dames de réception, domestiques, femmes de chambre, cuisinières
- 5 de la branche horlogère
- 2 blanchisseuses et repasseuses
- 3 ouvrières d'usine
- 5 femmes de ménage
- 8 infirmières
- 4 vendeuses
- 3 commerçantes
- 3 personnes ayant vécu de sous-location

162

Actuellement il y a une ouvrière qui travaille encore à mi-temps, quelques dames font encore un peu de couture, de lingerie ou des ménages.

Comment sont venues les inscriptions?

- 30 pour raisons de santé (rhumatismes, maladies chroniques)
- 26 parce qu'elles ne pouvaient plus assurer leur travail
- 11 à cause d'appartements insalubres
- 10 parce qu'on démolissait leur logement
- 9 parce qu'on transformait leur appartement
- 21 pour des raisons de mésentente en famille
- 20 pour des raisons de confort (appartements aux 4^{me}, 5^{me} ou 6^{me} étages et parce que leur appartement n'était pas chauffé)
- 15 à cause d'appartements trop chers (diminution des ressources, demi-retraite après la mort du conjoint)
- 20 personnes désiraient un appartement (n'ayant logé qu'en chambres meublées, étant en service ou dans des pensions).

En ce qui concerne les mésententes de famille, il y a lieu de relever qu'il y a plus de frottements entre mère et fille qu'entre belle-mère et belle-fille. Souvent l'équilibre mental a été rétabli dès le moment de la séparation de la famille.

Au sujet des inscriptions il est indispensable de faire remplir une formule avec adresse des parents à avertir en cas d'accident. Un autre raison d'inscription réside dans le fait qu'une amie, déjà locataire, attire la nouvelle candidate.

Nous n'avons qu'une seule personne se trouvant sous tutelle.

Après l'inscription (nous en avons eu plus de 600 depuis 1950) il est procédé à une *enquête sommaire* concernant le caractère du candidat. En effet, on ne sait guère au-devant de quoi nous allons si nous acceptons sans autre les locataires qui sollicitent un logement. Il arrive que l'on nous cache les gros défauts comme l'alcoolisme. Il est arrivé que sur les insistances de pasteurs ou de protecteurs nous avons installé des asociaux notoires dont on veut se débarrasser ailleurs. Les résultats ont été navrants sur l'entourage immédiat du locataire.

Etat économique des locataires. Comme il s'agit d'économiquement faibles, les ressources principales proviennent de l'Assurance fédérale, de l'Aide cantonale ou de la charité privée. Un cas est bénéficiaire d'une modeste rente viagère accordée contre cession d'une petite propriété.

Le Service social de la Ville intervient par des réductions sur le prix de la consommation d'électricité et de gaz. Des secours pour achats extraordinaires sont versés par la Fondation «Pour la Vieillesse».

Nous n'avons que très rarement des arriérés de loyer.

La sous-location est interdite, cependant quelques cas se sont présentés où on a cherché à passer outre.

Les ressources, en comprenant les pensions et les allocations spéciales, se situent autour de Fr. 250.— par mois, le loyer exigé étant de Fr. 66,75, y compris le service de chauffage et la distribution d'eau chaude.

L'état de santé est contrôlé par le Service médical. Tous les lundis le médecin chargé de cette tâche s'adresse au gérant qui lui signale les personnes qui demandent des soins. Le médecin vient avec les dossiers des malades. Les soins sont assurés par un personnel infirmier qui fait les visites avec le docteur.

Utilisation des locaux. La plupart des locataires vivent dans la *cuisine* où sont confectionnés et mangés les repas. Souvent la machine à coudre se trouve dans la cuisine.

L'eau chaude au robinet permet à un grand nombre de faire leur toilette et de prendre des bains de pied. Nous avons eu des ennuis avec des robinets d'eau chaude qui ont coulé, suite d'oubli, durant des périodes d'absence assez longues et ont causé des gros dégâts.

La *chambre d'habitation* est surtout utilisée pour la nuit et le repos de jour. Cependant on y reçoit la famille pour les repas de midi.

L'*ameublement* est très divers. Il est en général modeste. Quelques-unes de nos locataires ont trop de meubles. Mais en général les emménagements se font rapidement, même très vite, vu la pénurie des biens mobiliers.

Quant à l'*hygiène*, nous avons dû procéder à des désinfections, surtout au début, car il y avait des locataires qui ont amené des punaises des taudis qu'ils quittaient.

A «Cité vieillesse» il s'est constitué des taudis à plusieurs reprises. Certaines locataires amassaient des objets pris dans les poubelles. Le taudis étant une manifestation d'ordre caractériel, nous faisons intervenir le Service d'hygiène et le médecin. Mais la grande majorité des habitants est très soigneuse et propre.

Comme il existe des locaux communs, salle de bain et lessiverie, voici les constatations faites à ce jour:

La *salle de bain* (une par étage) est peu utilisée. Ce sont 4 à 5 personnes sur 12 ou 13 appartements qui en font un usage régulier. Les autres se lavent dans leur cuisine. Certaines ne peuvent entrer dans la baignoire seules, mais utilisent la baignoire chez leurs enfants. La clef de la salle de bain circule librement entre les locataires de l'étage.

Quant à la *buanderie*, elle est très utilisée. Au début même, d'anciennes lessiveuses abusaient de l'eau chaude mise à disposition. Mais il est aussi des cas où les enfants se chargent de ce travail chez eux.

L'ensemble de ces expériences nous a permis de constater qu'il existe un véritable esprit d'entraide entre voisins. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas rendu publique l'existence d'aides familiales. Le gérant, dans les cas extrêmes, fait intervenir celles-ci, mais nous considérons qu'il serait dommage de supprimer cet

esprit d'entraide qui contribue à une bonne atmosphère entre locataires.

Occupation des habitants. Les travaux du ménage, des emplettes, occupent essentiellement nos locataires. Ils ont aussi le temps de se reposer, de se promener, d'aller faire des visites de tous genres. Certaines femmes exécutent de petits travaux.

Vie sociale. Les rapports de voisinage sont très divers. Il y a des amitiés et des inimitiés. Il y a des coteries. Des pétitions nous sont parvenues stigmatisant la conduite des uns ou des autres (une certaine influence politique même joue un rôle). La jalousie a sa place, car il y a des isolés et des gens très entourés par leur famille. Il y a des personnes généreuses et d'autres très égoïstes.

Une salle commune dans le voisinage immédiat réunit un bon nombre de locataires pour des conférences et des cultes. Plusieurs vieillards sont membres de clubs de vieillards ou d'associations d'anciens. Comme indiqué plus haut, le sentiment d'être «dans le même bateau», d'avoir les mêmes soucis, d'être au seuil de leur fin de vie, fait que l'on se rend des services réciproquement.

Pasteurs et curés, organisations spécialisées comme la Fondation «Pour la Vieillesse» ou les scouts, les paroisses, les clubs, organisent les *loisirs*, offrent des conférences, des courses en car ou en bateau, des repas, des fêtes de Noël ou des séances théâtrales. L'emploi de la radio ne donne pas lieu à des réclamations.

L'appartenance à tel ou tel groupe éthique apporte du réconfort à un certain nombre de personnes.

Détérioration de l'individu (sénilité). Une première constatation nous permet de relever que la vie de certains individus a été prolongée du fait qu'ils ont pu vivre dans ces appartements, surtout lorsqu'il s'agissait de personnes vivant antérieurement dans des logements impropres à une vie normale. Le quartier tranquille et le bon air qu'on y respire sont des éléments essentiels propres à assurer un repos bienfaisant.

Mais lorsque certains ne font plus leurs repas, ne mangent plus suffisamment, n'ont plus aucune activité, il y a danger. Lorsque d'autres se plaignent de bruits insolites, affirment qu'on les vole, que l'on pénètre la nuit dans leur appartement, qu'on change les objets de place, le danger s'accroît. Et puis il y a les oublis; on laisse le lait «aller au feu», on ne ferme pas les robinets ou bien on cache si bien ses clefs qu'on ne les retrouve plus. Alors il est temps d'intervenir.

Par un changement d'appartement on retarde l'échéance de l'hospitalisation. C'est à ce moment que l'on se rend compte du bienfait de la clause du bail qui permet la *visite de l'appartement*. Nous affirmons qu'il est indispensable pour le gérant d'avoir la possibilité de pénétrer chez le locataire souffrant.

La question a été posée: s'agit-il d'une violation de domicile? Nous avons été consulter le Procureur Général sur ce point capital. La réponse a été négative grâce à la clause du bail.

Ce sont les voisins, le boulanger ou le laitier qui ont servi de signaux avertisseurs.

Nous avons découvert 20 personnes mortes d'un jour à l'autre; il a été sauvé toute une série de locataires accidentées (5 cas de col du fémur brisé), toute une série de malades ou de gens simplement évanouis ou tombés à terre. Quelquefois il s'agissait simplement de personnes sourdes qui n'entendaient ni les coups frappés à la porte ni la sonnerie de l'entrée. Quelques-unes étaient en état d'asphyxie. Souvent les locataires n'étaient pas du tout étonnés de la visite forcée qu'on leur faisait. Neuf fois sur dix les personnes n'étaient pas mortes. Mais notons qu'il est essentiel de *pénétrer à deux dans les appartements*.

On ne peut guère parler de violation de domicile dans ces cas-là. D'ailleurs, il y a des locataires confiants qui signalent leur départ en vacances ou leur absence temporaire et qui remettent leur clef au gérant, ne serait-ce que pour faciliter à l'indexeur des compteurs de pouvoir faire son travail.

La tâche du gérant s'étend encore dans un autre domaine. Chacun prévoyant à plus ou moins longue échéance son départ de cette terre, prend ses précautions. Comme on désire que tout se passe correctement au moment du décès — avis mortuaire, ensevelissement ou crémation — et que l'on sait qu'il y a des frais, on emploie plusieurs moyens. Les uns laissent une enveloppe avec des indications précises, les autres paient à une Société d'incinération le coût de l'opération ou s'assurent auprès d'une entreprise de Pompes funèbres ou d'une assurance spécialisée contre ces risques. On nomme aussi un exécuteur testamentaire ou on s'en remet à la famille.

C'est le moment de parler du *mouvement général des locataires*: En considérant les 490 personnes qui nous ont quitté depuis 1932, voici la statistique établie:

43 % 213 sont décédés dans leur appartement
 21 % 103 ont été reçus dans leur famille
 32 % 160 sont entrés dans des établissements hospitaliers, soit
 pour cause de maladie, soit qu'ils avaient besoin du
 ménage collectif

4 % 14 sont partis pour une destination inconnue.

490

Si l'on ajoute à ces 490 les
 162 personnes actuellement locataires, on arrive à un
 total de

652 personnes ayant utilisé nos logements.

En résumé, la tâche du gérant-assistant social est difficile, intéressante et digne d'être vécue.

Il doit agir souvent comme le roi Salomon.

Il lui faut de l'abnégation vu la diversité des caractères.

Enfin il est tenu à une ligne de conduite absolument impartiale.

Son Comité lui sert d'instance de recours dans les cas délicats.

Conclusions

La question a été posée: est-il bon de réunir tant de vieillards ensemble? Ne vaudrait-il pas mieux leur réserver des appartements dans des immeubles avec habitations pour familles?

Selon les plaintes exprimées par des vieilles personnes ayant goûté de la seconde formule, nous affirmons que le grand groupement tel que «Cité vieillesse» est une excellente solution, d'ailleurs plus facilement réalisable au point de vue financier que l'autre.

Sans fausse modestie on peut également affirmer que nous sommes devant une réussite qui est confirmée par l'appréciation tant des autorités, qui nous chargent de construire un troisième groupe, que de la population qui en désire encore plus.

D'ailleurs le grand nombre d'inscriptions qui se chiffre par plus de 600 depuis 1950 est également là pour témoigner de cette appréciation.

Tant que le vieillard n'a pas besoin du ménage collectif, qu'il est en santé suffisante pour vaquer à ses propres besoins alimentaires, hygiéniques et sociaux, il tient à conserver sa liberté, aspiration profondément enracinée en chacun de nous. Nous lui offrons cette possibilité.

Ce dernier refuge lui assure une protection; il est une solution pour certains problèmes familiaux et surtout permet un équilibre financier normal pour les toutes petites bourses.

Il ne s'agit évidemment pas d'une affaire commerciale et la communauté est appelée à participer largement aux frais.

D'ailleurs le problème du logement et de la vie collective des vieillards n'intéresse pas seulement les économiquement faibles. Des efforts pourraient être multipliés pour la classe moyenne et également pour la classe fortunée par des formules financières et sociales diverses. Mais ce serait le sujet d'une autre causerie.

Nous espérons que cet exposé pourra être utile aux personnes désireuses de réaliser des logements de type similaire.

Max Amberger

Bücherecke

Der Lebensabend. Herausgegeben von Edith Mendelssohn Bartholdy. 272 Seiten. Mit 16 ganzseitigen Abbildungen. Leinen. DM 10.80. Rufer-Verlag, Gütersloh.

«Man darf aus Jung-sein keinen Dauerberuf machen wollen, und man muss mit Gelassenheit älter, ja alt werden.» Als Bundespräsident Professor Heuss diesen beherzigenswerten Satz in der Ansprache formulierte, mit der er die Sendereihe des Westdeutschen Rundfunks «Der Lebensabend» einleitete, war er nach seinen eigenen Worten «ein alter Knabe». Er ist es mit der heiteren Gelassenheit geworden, die er uns vorlebt und nicht nur predigt. Nach ihm hörte man in derselben Sendereihe fast an die dreissig Frauen und Männer über die Kunst des Altwerdens und des Alt-seins, Menschen, die es wissen müssen, denn sie sind selbst nicht mehr jung. Will man die Bilanz aus ihren Worten ziehen, so mag es die beruhigende Gewissheit sein: das Leben ist mit 65, dem Pensions- oder Rentenfall, nicht zu Ende, es gibt auch für den alternden und den alten Menschen noch Möglichkeiten und Aufgaben genug, sich in Familie und Gemeinschaftswesen nützlich zu machen. An den Jüngeren freilich liegt es mit, den Alten das Gefühl zu erhalten, dass sie noch zu etwas da sind. Edith Mendelssohn Bartholdy, prädestiniert durch ihre fast 80 Jahre, hat einen grossen Teil der Rundfunkvorträge in diesem «Lesebuch für die alte Generation» gesam-